



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté N°2023/ 57  
portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un objet mobilier conservé à La-Vieille-Loye (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 6 juillet 2023,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

1189004242 *Annonciation*, huile sur toile, XVIII<sup>e</sup> siècle, et son cadre,

conservé dans l'église de La-Vieille-Loye (Jura), et propriété de la commune.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au Maire de La-Vieille-Loye et au clergé affectataire.

**Article 3 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **26 SEP. 2023**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles  
de Bourgogne-Franche-Comté

Aymée ROGÉ